

EXPLORATION DIOS INC.

États financiers annuels

31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2-7
États de la situation financière	8
États du résultat global	9
États des variations des capitaux propres	10
États des flux de trésorerie	11
Notes complémentaires aux états financiers	12-28

C.P. 114, Succursale NDG, Montréal QC H4A 3P4

Tél. : 514-923-9123

Courriel : mjgirard@diosexplo.com

Site web : www.diosexplo.com

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
1000, rue Germain
Val-d'Or (Québec)
J9P 5T6

T 819 825-6226

Aux actionnaires de
Exploration Dios Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Exploration Dios Inc. (ci-après « la société ») qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021 et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2022 et 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Évaluation de la valeur recouvrable des actifs d'exploration et d'évaluation

Comme décrit à la note 4 des états financiers, tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Nous avons identifié l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs d'exploration et d'évaluation comme une question clé de l'audit.

Raisons pour lesquels il s'agit d'une question clé de l'audit

L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs d'exploration et d'évaluation a été importante pour notre audit, car le solde des actifs d'exploration et d'évaluation de 6 357 576 \$ au 31 décembre 2022 est significatif pour les états financiers. En outre, le processus d'évaluation de la direction est subjectif et nécessite le recours à des jugements et des hypothèses, en particulier, mais sans s'y limiter :

- la faisabilité technique et l'évaluation de la viabilité commerciale de l'extraction;
- la probabilité que les dépenses soient récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve;
- la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement;
- le renouvellement des permis.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit relatives à l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs d'exploration et d'évaluation ont consisté, entre autres, en ce qui suit :

- nous avons apprécié l'évaluation de la direction des faits et circonstances afin de déterminer si un indice de dépréciation était présent en inspectant les communications de la société, incluant les procès-verbaux et les communiqués de presse et en procédant à des demandes d'informations auprès de la direction;
- nous avons revu les budgets afin d'évaluer l'intention de la direction de poursuivre les travaux d'exploration et d'évaluation;
- nous avons inspecté les registres gouvernementaux afin de déterminer si les droits miniers sur ses propriétés étaient valides.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Alain Lemaire.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Val-d'Or
Le 13 avril 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A109964

EXPLORATION DIOS INC.

États de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Notes	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
		\$	\$
ACTIF			
Courant			
Trésorerie	6	62 113	1 357 993
Dépôts à terme (1,7 % à 4,1 %; 0,67 % en 2021), échéant entre mai et décembre 2023		879 009	101 361
Taxes sur les produits et services à recevoir		90 436	4 389
Frais payés d'avance		1 623	1 547
Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir		112 784	516 296
		<u>1 145 965</u>	<u>1 981 586</u>
Non courant			
Immobilisations corporelles		1 089	657
Avances sur actifs d'exploration et d'évaluation		22 005	-
Actifs d'exploration et d'évaluation	7	6 357 576	4 949 475
		<u>6 380 670</u>	<u>4 950 132</u>
Total de l'actif		<u><u>7 526 635</u></u>	<u><u>6 931 718</u></u>
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		119 737	21 514
Emprunt garanti par le gouvernement du Canada	9	40 000	-
Autres passifs	10.1	195 000	372 715
		<u>354 737</u>	<u>394 229</u>
Non courant			
Emprunt garanti par le gouvernement du Canada	9	-	40 000
Total du passif		<u>354 737</u>	<u>434 229</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	10.1	24 774 569	24 319 569
Surplus d'apport		3 162 164	3 109 812
Déficit		(20 764 835)	(20 931 892)
Total des capitaux propres		<u>7 171 898</u>	<u>6 497 489</u>
Total du passif et des capitaux propres		<u><u>7 526 635</u></u>	<u><u>6 931 718</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 13 avril 2023.

(signé) Marie-José Girard

Marie-José Girard
Administrateur

(signé) René Lacroix

René Lacroix
Administrateur

EXPLORATION DIOS INC.

États du résultat global

(en dollars canadiens)

	Notes	Exercice terminé le	
		31 décembre	
		2022	2021
		\$	\$
DÉPENSES			
Charge au titre des avantages du personnel	11.1	62 658	213 368
Honoraires professionnels		36 400	32 240
Honoraires de consultation		33 366	31 228
Frais de fiducie, d'enregistrement et relations avec les actionnaires		28 168	30 222
Assurances, taxes et permis		10 365	10 089
Impôts de la partie XII.6 et III.14		8 250	-
Frais de bureau		6 193	5 382
Publicité, voyages et relations publiques		1 724	215
Frais bancaires		636	510
Formation		325	400
Dépenses d'exploration (a)		22 724	-
Amortissement des immobilisations corporelles		429	202
Renversement d'une dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation	7	(30 000)	(30 000)
PERTE OPÉRATIONNELLE		181 238	293 856
AUTRES REVENUS			
Produits financiers	12	19 280	7 544
PERTE AVANT IMPÔTS		(161 958)	(286 312)
Impôts différés	15	372 715	2 285
PROFIT NET (PERTE NETTE) ET TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		210 757	(284 027)
PROFIT NET (PERTE NETTE) PAR ACTION - de base et dilué	14	0,002	(0,003)

(a) Net des crédits d'impôt et de droits remboursables d'un montant de 1 846 \$.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXPLORATION DIOS INC.

États des variations des capitaux propres

(en dollars canadiens)

	Notes	Capital-actions		Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
		Nombre d'actions émises	\$	\$	\$	\$
Solde au 1er janvier 2021		101 207 066	23 353 319	2 882 986	(20 537 454)	5 698 851
Perte nette et total du résultat global		-	-	-	(284 027)	(284 027)
Paiements fondés sur des actions	11.2	-	-	206 826	-	206 826
Frais d'émission d'actions		-	-	-	(110 411)	(110 411)
Émission d'actions dans le cadre d'un placement privé accréditif	10.1	12 500 000	875 000	-	-	875 000
Émission d'actions pour des dépenses d'exploration et d'évaluation	10.1	1 000 000	91 250	20 000	-	111 250
Solde au 31 décembre 2021		<u>114 707 066</u>	<u>24 319 569</u>	<u>3 109 812</u>	<u>(20 931 892)</u>	<u>6 497 489</u>
Solde au 1er janvier 2022		114 707 066	24 319 569	3 109 812	(20 931 892)	6 497 489
Profit net et total du résultat global		-	-	-	210 757	210 757
Paiements fondés sur des actions	11.2	-	-	52 352	-	52 352
Frais d'émission d'actions		-	-	-	(43 700)	(43 700)
Émission d'actions dans le cadre d'un placement privé accréditif	10.1	6 500 000	455 000	-	-	455 000
Solde au 31 décembre 2022		<u>121 207 066</u>	<u>24 774 569</u>	<u>3 162 164</u>	<u>(20 764 835)</u>	<u>7 171 898</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXPLORATION DIOS INC.

États des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

	Notes	Exercice terminé le	
		31 décembre	
		2022	2021
		\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Profit net (perte nette)		210 757	(284 027)
Ajustements			
Paiements fondés sur des actions		52 352	206 826
Renversement d'une dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation	7	(30 000)	(30 000)
Produits financiers encaissés en sus des produits financiers à l'état du résultat global		-	7 400
Produits financiers non encaissés à l'état du résultat global		(2 876)	-
Amortissement des immobilisations corporelles		429	202
Impôts différés	15	(372 715)	(2 285)
Crédits d'impôt (a)		(1 846)	
Variations d'éléments du fonds de roulement	16	(58 261)	37 041
Flux de trésorerie utilisés des activités opérationnelles		<u>(202 160)</u>	<u>(64 843)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition de dépôts à terme		(1 845 635)	(488 363)
Cession de dépôts à terme		1 070 864	1 812 665
Ajout aux immobilisations corporelles		(861)	(859)
Ajout aux avances sur actifs d'exploration et d'évaluation		(22 005)	-
Ajouts aux actifs d'exploration et d'évaluation	7	(1 445 374)	(1 656 255)
Paiements reçus sur option		30 000	30 000
Crédits d'impôt reçus		516 296	79 638
Flux de trésorerie utilisés des activités d'investissement		<u>(1 696 715)</u>	<u>(223 174)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'actions dans le cadre de placements privés accréditifs	10.1	650 000	1 250 000
Frais d'émission d'actions		(47 005)	(102 406)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>602 995</u>	<u>1 147 594</u>
Variation nette de la trésorerie		(1 295 880)	859 577
Trésorerie au début		<u>1 357 993</u>	<u>498 416</u>
Trésorerie à la fin		<u><u>62 113</u></u>	<u><u>1 357 993</u></u>
Information supplémentaire			
Intérêts reçus reliés aux activités opérationnelles		<u>16 404</u>	<u>14 944</u>
Informations additionnelles - flux de trésorerie note 16			

(a) Crédits d'impôt comptabilisés en résultat net en réduction des dépenses d'exploration.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Exploration Dios Inc. (la « Société ») est une société minière d'exploration et d'évaluation dont les activités se situent au Canada.

2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis sur une base de continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 décembre 2022, la Société a un déficit accumulé de 20 764 835 \$ (20 931 892 \$ au 31 décembre 2021). Cette incertitude significative jette un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières et du soutien continu des fournisseurs et créiteurs. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de continuité d'exploitation ne convenait pas. La direction n'a pas tenu compte de ces ajustements, qui pourraient être importants, parce qu'elle croit en l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

3. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers de la Société ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

La Société est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social est situé au 4076, Avenue de Kensington à Montréal, Québec, Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX, sous le symbole « DOS ».

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités

Les principales méthodes comptables et bases d'évaluation ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

4.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en devise canadienne, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

4.3 Instruments financiers

Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction, le cas échéant.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Le classement des instruments financiers selon IFRS 9 repose sur le modèle d'affaires de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.3 Instruments financiers (suite)

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Pour les périodes considérées, la Société ne détient aucun actif financier classé dans les catégories de la JVRN.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers.

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes :

- ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et le dépôt à terme font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent des informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est pas tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par la Société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment : des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier correspondant.

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres créateurs (à l'exception des déductions à la source et de l'impôt de la partie XII.6 et III.14) et l'emprunt garanti par le gouvernement du Canada.

Subséquentement, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument comptabilisées en résultat net sont présentées dans les charges financières ou dans les produits financiers.

4.4 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives lesquelles englobent les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, il faut considérer que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.5 Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouverts et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

4.6 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'un projet n'est pas assurée ou si le projet était abandonné, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.7), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.7) et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en actions ou en trésorerie de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un gain sur disposition ou un renversement d'une dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

4.7 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.7 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente :

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.8 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme improbable ou de possibilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme des passifs éventuels à moins que la probabilité de la sortie de ressources soit faible.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 31 décembre 2022 et 2021, il n'y avait aucune provision comptabilisée à l'état de la situation financière.

4.9 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à l'impôt différé et à l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.9 Impôt sur le résultat (suite)

Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et n'a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société, ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôt inutilisés. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en capitaux propres.

4.10 Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des bons de souscription antérieurement comptabilisée au poste Surplus d'apport. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou tout autre actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

Émission d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

Placements accréditifs

L'émission d'actions accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des actions accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions des actions accréditives sont répartis entre les actions et les autres passifs émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date de l'émission et le montant résiduel est attribué aux autres passifs. Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la Société a l'intention ferme de renoncer à son droit aux déductions fiscales au profit des investisseurs, le montant comptabilisé en autres passifs est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions et la valeur des bons de souscription jusqu'à l'exercice de ces options et bons de souscription.

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ainsi que les frais d'émission d'instruments de capitaux propres, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

4.11 Paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, membres du personnel et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte aucune option de règlement en espèces.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.11 Paiements fondés sur des actions (suite)

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des paiements fondés sur des actions à des courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Si des périodes d'acquisition des droits ou d'autres conditions d'acquisition des droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

4.12 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire la présidente et le conseil d'administration. La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur de l'exploration et de l'évaluation des ressources minérales.

4.13 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Les nouvelles normes, modifications ou interprétations qui n'ont pas été adoptées au cours de l'exercice écoulé, n'ont pas été présentées, puisqu'elles ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posées par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Jugements importants de la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 15).

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

Jugements importants de la direction (suite)

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

Incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 4.7).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient doit être déterminée.

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démontrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible. Pour les exercices se terminant le 31 décembre 2022 et 2021, la Société n'a radié aucune propriété.

Les propriétés n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation puisque la Société a la capacité de conserver les propriétés puisqu'elle dispose de ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations à court terme et des dépenses sont programmées au cours des prochains exercices. Les droits de prospecter pour ces propriétés n'expireront pas dans un proche avenir et des travaux ont été réalisés sur ces propriétés au cours des trois derniers exercices.

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options octroyés. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes (se reporter à la note 11.2).

Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et les crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été reçus des autorités fiscales dont ils relèvent. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux frais d'exploration reportés et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs. Se reporter à la note 4.5 pour plus d'information.

6. TRÉSORERIE

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Encaisse	\$ 62 113	\$ 1 357 993

La trésorerie est composée d'un compte à intérêts élevés qui porte intérêt à des taux variant de 2,55 % à 3,65 % (0,1 % à 0,35 % au 31 décembre 2021).

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

ANNÉE 2022

DROITS MINIERS	Au 1er janvier 2022	Additions		Au 31 décembre 2022
QUÉBEC	\$	\$		\$
33 Carats (a)	157	-		157
LeCaron (b)	3 933	-		3 933
AU33 (c)	174 342	640		174 982
14 Karats (d)	11 912	1 600		13 512
K2 (e)	59 981	2 080		62 061
Clarkie (f)	29 908	-		29 908
Lithium33 (g)	-	18 560		18 560
Nemiscau Nord (h)	-	15 193		15 193
Pontax Nord (i)	-	4 368		4 368
	280 233	42 441		322 674

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Au 1er janvier 2022	Additions	Crédits d'impôt	Au 31 décembre 2022
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$
AU33 (c)	1 986 936	24 619	(1 849)	2 009 706
14 Karats (d)	38 497	4 692	(353)	42 836
K2 (e)	2 353 629	1 435 669	(107 863)	3 681 435
Clarkie (f)	290 180	-	-	290 180
Lithium33 (g)	-	11 618	(873)	10 745
	4 669 242	1 476 598	(110 938)	6 034 902
TOTAL 2022	4 949 475	1 519 039	(110 938)	6 357 576

ANNÉE 2021

DROITS MINIERS	Au 1er janvier 2021	Additions		Au 31 décembre 2021
QUÉBEC	\$	\$		\$
33 Carats (a)	1	156		157
LeCaron (b)	3 933	-		3 933
AU33 (c)	171 371	2 971		174 342
14 Karats (d)	10 352	1 560		11 912
K2 (e)	43 691	16 290		59 981
Clarkie (f)	27 256	2 652		29 908
	256 604	23 629		280 233

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Au 1er janvier 2021	Additions	Crédits d'impôt	Au 31 décembre 2021
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$
AU33 (c)	1 985 463	2 478	(1 005)	1 986 936
14 Karats (d)	18 600	33 463	(13 566)	38 497
K2 (e)	1 617 798	1 237 556	(501 725)	2 353 629
Clarkie (f)	290 180	-	-	290 180
	3 912 041	1 273 497	(516 296)	4 669 242
TOTAL 2021	4 168 645	1 297 126	(516 296)	4 949 475

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(a) 33 Carats

La propriété 33 Carats est située le long de la rivière Eastmain dans la région des Monts Otish au Québec et est composée d'un bloc (33A08) totalisant 64 claims miniers couvrant 34 km carrés.

Le 1er juillet 2020, la Société a signé une entente avec la société Northern Lights Minerals Pty Ltd « NLM » permettant à cette dernière d'acquérir une participation dans la propriété 33 Carats. NLM peut obtenir un intérêt de 70 % de cette propriété sur une période de cinq ans avec des paiements de 220 000 \$, le paiement des renouvellements des claims miniers de la propriété et des travaux d'exploration totalisant 1 400 000 \$. Une fois la participation de 70 % obtenue, NLM pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 15 % suite à la préparation par NLM d'une étude économique préliminaire de la propriété. La Société pourra par la suite choisir de participer aux travaux ou d'échanger sa participation de 15 % en contrepartie d'une redevance de 2 % NSR dont la moitié rachetable pour un million de dollars. À la signature, la Société a reçu une somme de 30 000 \$ de NLM. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, une somme de 23 997 \$ a été comptabilisé en diminution du poste Actifs d'exploration et d'évaluation et le solde de 6 003 \$ a été comptabilisé comme un gain sur disposition d'actifs d'exploration et d'évaluation. Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2022, la Société a reçu pour chacune de ces années de NLM une somme de 30 000 \$ qui a été comptabilisée comme un renversement d'une dévaluation d'actifs et d'exploration et d'évaluation. Le 2 décembre 2021, la société Mont Royal Resources Ltd a annoncé l'acquisition de 75 % de NLM incluant l'option d'acquérir la propriété 33 Carats.

(b) LeCaron

La propriété LeCaron (33B05) est située près de la rivière Eastmain, à 10-25 km au nord-est de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 13 claims miniers couvrant 7 km carrés.

(c) AU33

La propriété AU33 (33C01) est située près de la rivière Eastmain, à l'ouest de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 144 claims miniers couvrant 73 km carrés.

(d) 14 Karats

La propriété 14 Karats (23D14) de 60 claims miniers couvre près de 31 km carrés à 50-75 km au nord-est de la mine d'or Eastmain ou 30-50 km à l'est du projet diamantifère de Stornoway (au Québec).

(e) K2

La propriété K2 (33C04-05 et 33D08) de 155 claims miniers couvre près de 82 km carrés à la Baie James au Québec à environ 50 km à l'ouest du relais routier km 381 le long de la route de Radisson.

(f) Clarkie

La propriété Clarkie (33B05-06) de 35 claims miniers couvre près de 19 km carrés et est située près de la rivière Eastmain, au nord-est de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec.

(g) Lithium33

La propriété Lithium33 (33C01) est située près de la rivière Eastmain, adjacente au projet AU33 de Dios à l'ouest de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 114 claims miniers couvrant 60 km carrés.

(h) Nemiscau Nord

La propriété Nemiscau Nord (32N15-16) est située près de la rivière Pontax, au nord de la Nation Crie de Nemaska à la Baie James au Québec. Elle est composée de 221 claims miniers couvrant 118 km carrés.

(i) Pontax Nord

La propriété Pontax Nord (32N14, 33C02-03) est située au nord de la rivière Pontax, au sud du km 381 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 33 claims miniers couvrant 18 km carrés.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

8. DETTE BANCAIRE AUTORISÉE

La Société a une entente de crédit renégociable annuellement. En vertu de l'entente, des sommes sont disponibles sous forme de carte de crédit. Un montant de 75 000 \$ est disponible au taux de 8,94 % (4,94 % en 2021).

9. EMPRUNT GARANTI PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

La Société a bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ en 2020 en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si la Société rembourse un montant de 40 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2023, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt totalisant 60 000 \$ portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025. Étant donné que l'aide gouvernementale de 20 000 \$ reçu en 2020 n'est pas remboursable si la Société rembourse le montant de 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, ce montant a été constaté aux résultats au moment de l'octroi à titre d'aide gouvernementale. Les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices s'élèvent à 40 000 \$ en 2023.

10. CAPITAUX PROPRES

10.1 Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société comprend seulement des actions ordinaires créées en nombre illimité, sans valeur nominale. Toutes les actions sont admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la Société.

- (a) Suite à une entente datée du 17 juin 2021, la Société a émis les 12 août et 9 décembre 2021 à Windfall Geotek Inc. (« Windfall ») 1 000 000 actions ordinaires de la Société ainsi que 250 000 bons de souscription permettant l'acquisition du même nombre d'actions ordinaires de la Société au prix de 0,10 \$ par action durant une période de cinq ans. En contrepartie, Windfall a fourni à la Société le traitement de données géophysiques et géologiques permettant de déterminer des cibles de forages sur la propriété K2. Un montant de 91 250 \$ a été attribué au capital-actions tandis qu'un montant de 20 000 \$, lié aux bons de souscription, a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport. La juste valeur moyenne de 20 000 \$ des bons de souscription a été calculé à l'aide du modèle d'évaluation de Black-Scholes.
- (b) Le 20 décembre 2021, la Société a procédé à la clôture d'un placement privé accréditif. Un montant total de 1 250 000 \$ a été souscrit comprenant 12 500 000 actions accréditives à un prix de 0,10 \$. Un montant de 875 000 \$ a été attribué au capital-actions, tandis qu'un montant de 375 000 \$ a été comptabilisé au poste Autres passifs à l'état de la situation financière. Les frais d'émission se sont élevés à 108 705 \$.
- (c) Le 21 décembre 2022, la Société a procédé à la clôture d'un placement privé accréditif. Un montant total de 650 000 \$ a été souscrit comprenant 6 500 000 actions accréditives à un prix de 0,10 \$. Un montant de 455 000 \$ a été attribué au capital-actions, tandis qu'un montant de 195 000 \$ a été comptabilisé au poste Autres passifs à l'état de la situation financière. Les frais d'émission se sont élevés à 43 700 \$.

10.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de la période	9 340 000	\$ 0,20	9 090 000	\$ 0,20
Émis	-	-	250 000	0,10
Exercés	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	9 340 000	0,20	9 340 000	0,20

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

Date d'échéance	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice
		\$		\$
10 septembre 2023	9 090 000	0,20	9 090 000	0,20
12 août 2026	250 000	0,10	250 000	0,10
	9 340 000	0,20	9 340 000	0,20

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

11. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

11.1 Charge au titre des avantages du personnel

	Exercice	
	2022	2021
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	232 732	251 963
Paiements fondés sur des actions	52 352	206 826
	285 084	458 789
moins : salaires capitalisés aux actifs d'exploration et d'évaluation	(222 426)	(245 421)
Charge au titre des avantages du personnel	62 658	213 368

11.2 Paiements fondés sur des actions

La Société a adopté un régime de paiements fondés sur des actions selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux dirigeants, aux administrateurs, aux membres du personnel et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 6 600 000 actions. Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options à un seul détenteur ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution.

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du conseil d'administration et ne peut être inférieur à la valeur marchande des actions ordinaires la veille de l'attribution, et la date d'échéance ne peut excéder cinq ans. La période d'acquisition des options est de 18 mois, à raison de 15 % par trimestre, à l'exception de 10 % lors de l'attribution. Pour ce qui est des options attribuées aux consultants fournissant des services de relations avec les investisseurs, elles pourront être levées par étape sur une période de 12 mois suivant l'attribution, à raison de 25 % par trimestre.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie. Les options sur actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

	2022		2021	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation au 1er janvier	4 960 000	0,11	4 755 000	0,11
Attribuées	1 150 000	0,10	1 150 000	0,10
Exercées	-	-	-	-
Expirées/annulées	-	-	(945 000)	0,10
En circulation au 31 décembre	6 110 000	0,11	4 960 000	0,11
Exercables au 31 décembre	5 247 500	0,11	3 692 500	0,11

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions aux 31 décembre 2022 et 2021 :

Fourchette de prix	2022		2021	
	Options en circulation		Options en circulation	
\$	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (an)	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (an)
De 0,10 à 0,19	6 110 000	2,80	4 960 000	3,39

Le 7 juin 2021, la Société a octroyé 1 150 000 options d'achat d'actions auprès des dirigeants, membres du personnel et administrateurs de la Société en vertu de son régime incitatif d'octroi d'options, à un prix de levée de 0,10 \$ par action. Les options ont une durée de cinq ans et peuvent être acquises graduellement sur une période de dix-huit mois.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

11. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (suite)

11.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

Le 2 septembre 2022, la Société a octroyé 1 150 000 options d'achat d'actions auprès des dirigeants, membres du personnel et administrateurs de la Société en vertu de son régime incitatif d'octroi d'options, à un prix de levée de 0,10 \$ par action. Les options ont une durée de cinq ans et peuvent être acquises graduellement sur une période de dix-huit mois.

La juste valeur moyenne pondérée de 0,03 \$ (0,07 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021) des options attribuées a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2022	2021
Prix de l'action à la date de l'attribution	0,045 \$	0,10 \$
Dividende prévu	0 %	0 %
Volatilité prévue	119 %	107 %
Taux d'intérêt sans risque	3,28 %	0,88 %
Durée de vie prévue	5 ans	5 ans
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,10 \$	0,10 \$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur une période de cinq ans. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

En tout, un montant de 52 352 \$ de la charge de rémunération du personnel (dont la totalité se rapporte à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé en résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (206 826 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021) et porté au crédit du surplus d'apport.

12. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers des exercices de présentation de l'information financière présentés se détaillent comme suit :

	Exercice	
	se terminant le 31 décembre	
	2022	2021
Produits d'intérêts provenant de la trésorerie et des dépôts à terme	\$ 19 280	\$ 7 544

13. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur et les instruments financiers évalués au coût pour lesquels une juste valeur est divulguée à l'état de la situation financière sont présentés selon trois niveaux d'une hiérarchie des justes valeurs. Les trois niveaux sont définis en se basant sur l'observabilité des données d'entrée utilisées dans la détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2 : données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur de l'emprunt garanti par le gouvernement du Canada est de 40 000 \$ aux 31 décembre 2022 et 2021, et est déterminée en utilisant le taux du marché estimé que la Société aurait obtenu pour un financement similaire et est classé dans le niveau 2.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

14. RÉSULTAT PAR ACTION

En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les bons de souscription et les options, n'ont pas été prises en considération, car leur conversion aurait pour effet de diminuer le profit (perte) par action et aurait donc un effet antidilutif. Les informations sur les bons de souscription et les options en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 10.2 et 11.2.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat n'a été nécessaire en 2022 et 2021.

	Exercice	
	se terminant le 31 décembre 2022	2021
Profit net (perte nette)	210 757 \$	(284 027) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	114 938 573	101 925 559
Profit net (perte nette) de base et dilué par action ordinaire	0,002 \$	(0,003) \$

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue et la charge d'impôt au compte de résultat

La relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada et la charge d'impôt présentée à l'état du résultat global se rapproche comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada de 26,5 % en 2022 et 2021	(42 919)	(75 873)
Ajustements pour les éléments suivants		
Paievements fondés sur des actions	13 873	54 809
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	329 232	18 732
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	(372 715)	(2 285)
Autres dépenses non déductibles	(221)	5 326
Variation des différences temporaires non constatées	(299 965)	(2 994)
Produit d'impôt différé sur le résultat	<u>(372 715)</u>	<u>(2 285)</u>

Composantes importantes du produit d'impôt

Les composantes importantes du produit d'impôt se détaillent comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Produit d'impôt différé		
Naissance et renversement de différences temporaires	(29 267)	(15 738)
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	329 232	18 732
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	(372 715)	(2 285)
Variation de l'effet fiscal des différences temporaires non constatées	(299 965)	(2 994)
Total du produit d'impôt différé	<u>(372 715)</u>	<u>(2 285)</u>

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires et pertes fiscales ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés et aux différences temporaires et pertes fiscales non comptabilisés suivants :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2022	Comptabilisés en résultat net	Solde au 31 décembre 2022
Montants comptabilisés	\$	\$	\$
Actifs d'exploration et d'évaluation	52 787	(41 249)	11 538
Immobilisations corporelles	(78)	(124)	(202)
Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir	(52 709)	41 373	(11 336)
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	-	-	-
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives		(372 715)	
Variation des impôts différés selon l'état du résultat global		(372 715)	
	Solde au 1 ^{er} janvier 2021	Comptabilisés en résultat net	Solde au 31 décembre 2021
Montants comptabilisés	\$	\$	\$
Actifs d'exploration et d'évaluation	8 731	44 056	52 787
Immobilisations corporelles	-	(78)	(78)
Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir	(8 731)	(43 978)	(52 709)
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	-	-	-
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives		(2 285)	
Variation des impôts différés selon l'état du résultat global		(2 285)	

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
	\$	\$	\$	\$
Différences temporaires déductibles et pertes fiscales non utilisées non comptabilisées				
Actifs d'exploration et d'évaluation	7 356 834	8 111 433	8 606 946	9 361 297
Pertes autres qu'en capital	3 518 332	3 474 454	3 333 984	3 289 961
Pertes en capital	100 294	100 294	100 294	100 294
Frais d'émission d'actions	142 602	142 602	161 941	161 941
	<u>11 118 062</u>	<u>11 828 783</u>	<u>12 203 165</u>	<u>12 913 493</u>

La Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2026	154 704	134 285
2027	223 465	216 912
2028	360 430	355 498
2029	310 138	307 026
2030	451 164	446 565
2031	409 826	408 612
2032	167 704	166 572
2033	146 574	146 218
2034	112 640	112 306
2035	99 490	98 713
2036	148 935	148 935
2037	139 012	138 739
2038	150 318	149 311
2039	151 390	151 526
2040	140 447	140 964
2041	167 747	167 779
2042	184 348	184 493
	<u>3 518 332</u>	<u>3 474 454</u>

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Des pertes en capital cumulées de 200 588 \$ (200 588 \$ en 2021) peuvent être appliquées en réduction de futurs gains en capital imposables et peuvent être reportées sur une période indéterminée.

La société dispose de crédits d'impôt à l'investissement de 771 293 \$ qui ne sont pas constatés. Ces crédits peuvent être utilisés afin de réduire les impôts à payer fédéral et expirent à différentes dates entre 2027 et 2033.

16. INFORMATIONS ADDITIONNELLES - FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	Exercice	
	se terminant le 31 décembre	
	2022	2021
	\$	\$
Taxes sur les produits et services à recevoir	(86 047)	113 086
Frais payés d'avance	(76)	(130)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	27 862	(75 915)
	<u>(58 261)</u>	<u>37 041</u>

Les opérations non monétaires de l'état de la situation financière sont les suivantes :

	2022	2021
	\$	\$
Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir crédités aux actifs d'exploration et d'évaluation	110 938	516 296
Dettes fournisseurs et autres créditeurs relatifs aux actifs d'exploration et d'évaluation	84 902	11 237
Actifs d'exploration et d'évaluation réglés par l'émission d'actions et de bons de souscription	-	111 250
Dettes fournisseurs et autres créditeurs relatifs aux frais d'émission d'actions	4 700	8 005

17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent une société liée et les principaux dirigeants comme il est expliqué ci-dessous. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

17.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont la présidente, le chef des finances, le vice-président exploration ainsi que les administrateurs de la Société. La rémunération des principaux dirigeants est constituée des éléments suivants :

	Exercice	
	se terminant le 31 décembre	
	2022	2021
	\$	\$
Avantages à court terme du personnel		
Salaires incluant les primes et avantages	218 333	200 000
Charges sociales	14 399	13 172
Total des avantages à court terme du personnel	232 732	213 172
Honoraires de consultation	33 366	31 228
Paielements fondés sur des actions	50 018	201 425
Total de la rémunération	<u>316 116</u>	<u>445 825</u>

18. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont les suivants :

1. Assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités;
2. Augmenter la valeur des actifs de la Société;
3. Assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

18. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL (suite)

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accréditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis aux notes 10.1 et 20.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

19. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques auxquels la Société est exposée sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les objectifs poursuivis visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme tout en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux. La Société ne négocie pas d'actifs financiers à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après :

19.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers suivants à la date de présentation de l'information financière :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
	\$	\$
Trésorerie	62 113	1 357 993
Dépôts à terme	879 009	101 361
	<u>941 122</u>	<u>1 459 354</u>

Le risque de crédit de la trésorerie et des dépôts à terme est considéré comme négligeable, puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est excellente.

19.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la Société a financé ses programmes d'exploration, ses besoins en fonds de roulement et ses acquisitions de propriétés minières au moyen de financements privés et de financements accréditifs.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (y compris le paiement d'intérêts, le cas échéant) des passifs financiers de la Société :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
	\$	\$
Moins de six mois		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	111 487	12 406
1 à 5 ans		
Emprunt garanti par le gouvernement du Canada	40 000	40 000
	<u>151 487</u>	<u>52 406</u>

La Société considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie et équivalents de trésorerie, le dépôt à terme, les taxes sur les produits et services à recevoir et les crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Aux 31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

20. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditatives et, en vertu des règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les placements accréditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses d'exploration seront admissibles à titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a reçu un montant de 650 000 \$ (1 250 000 \$ au 31 décembre 2021) à la suite de placements accréditifs pour lesquels elle a renoncé aux déductions fiscales le 31 décembre 2022, au profit des investisseurs. La direction est tenue de remplir ses engagements dans le délai prévu de un an à compter de la date de renonciation. Le solde du montant de ces financements accréditifs non dépensé au 31 décembre 2022 est de 650 000 \$ et cette somme doit être dépensée avant le 31 décembre 2023 (1 242 385 \$ au 31 décembre 2021, somme dépensée en 2022).